

ANNEXE 1

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL 1er degré
RENTREE 2026

DEMANDE DE BONIFICATION DE BAREME DE 800 POINTS (N°2) « AU TITRE DU HANDICAP »
non cumulable avec la bonification n°1 (100 points)

La demande doit être jointe au dossier médical, à transmettre au plus tard le : **03 avril 2026**

L'attention des personnels est attirée sur le fait que les dossiers incomplets ou parvenant après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas instruits.

Nom : Prénom :

Né(e) le : Département de rattachement de l'agent :

Adresse personnelle :

N° téléphone : Courriel professionnel :

Situation actuelle :

- en activité
- en poste adapté
- inapte à ses fonctions
- en congé maladie ordinaire en congé longue maladie en congé longue durée
- autre (détachement, disponibilité etc.) précisez

Situation familiale :

- Marié(e) Pacsé(e) Célibataire/Concubin(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Bonification demandée en raison de la situation :

- de l'intéressé(e) du conjoint d'un enfant à charge

Reconnaissance du handicap :

- RQTH de l'enseignant (e) RQTH du conjoint
- Autres cas prévus par la loi du 11 février 2005 à préciser :

Ou prise en compte de la situation d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap ou ayant une pathologie de gravité exceptionnelle :

- Enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2026) pris en charge par la MDPH au titre du handicap
- Enfant de moins de 20 ans (au 31/08/2026) malade non connu de la MDPH

Vœu(x) :

Vœu 1	
Vœu 2	
Vœu 3	

